

La constitution

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Ils disent que la charte des droits n'est pas conforme à nos traditions parce que nous avons peur des tribunaux. Ils soutiennent que nous devrions nous en remettre aux assemblées législatives plutôt qu'aux tribunaux.

Une voix: On ne peut pas compter sur eux.

M. Axworthy: Peut-être, mais nous y avons recours quotidiennement. Que dire de l'affaire Bliss, de l'affaire Lavallée et de l'affaire Drybone qui sont devant nos tribunaux, lesquels doivent chaque jour trancher des questions portant sur les droits de la personne? La faiblesse de leur argument est qu'il n'existe pas de charte des droits sur laquelle les tribunaux puissent se fonder pour rendre des décisions incontestables. La Déclaration canadienne des droits adoptée par la Chambre au début des années soixante n'est pas assez précise et dans certaines de ses décisions, la Cour suprême a déclaré qu'elle avait besoin d'être mieux guidée par le Parlement sur le plan constitutionnel afin d'établir une norme en matière de droits partout au Canada. C'est la raison pour laquelle nous avons effectivement besoin d'une charte des droits, non seulement pour avoir la garantie de cette égalité des chances et des droits, mais aussi pour établir des lignes directrices que puissent suivre les tribunaux dans les décisions qu'ils doivent rendre quotidiennement au sujet des droits de la personne. Il n'y a rien de contraire aux traditions, rien d'extraordinaire dans le fait que les tribunaux rendent des décisions dans ces domaines.

Cela m'amène d'ailleurs à l'argument de M. Lyon. Il a déclaré que nous devrions faire confiance aux assemblées législatives et, en particulier, à celle du Manitoba. Je vous demande alors M. l'Orateur, est-ce que George Forrest a pu s'en remettre à l'Assemblée législative du Manitoba pour obtenir la garantie de ses droits de francophone? Non! Il a dû recourir à un tribunal chargé de faire respecter le code de la route pour faire valoir ses droits. J'ai fait partie de cette Assemblée législative pendant des années et j'étais là lorsqu'une résolution de notre parti visant à établir certains droits fondamentaux a été rejetée par les autres.

● (2030)

La législature du Manitoba protégeait si bien les droits linguistiques dans cette province que M. Forrest a été obligé d'aller devant le tribunal de la circulation pour faire valoir ses droits parce que notre législature n'était pas prête à s'occuper de ces cas.

M. Andre: Que dire de la façon dont votre parti a traité Peter Treu?

M. Axworthy: Même si on crie fort de l'autre côté, il démontre bien qu'on ne peut se fier à aucun parti ou à aucune majorité. C'est pourquoi il faut insérer dans la constitution une charte de droits qui ne pourra pas être modifiée par les décisions éphémères d'une majorité. Quel que soit le parti au pouvoir dans quelque législature que ce soit, ce n'est pas important, et c'est pourquoi il nous faut une charte fondamentale.

M. Andre: Pourquoi un référendum si la majorité des décisions sont éphémères? Soyez logique. Vous ne pouvez jouer sur les deux tableaux.

M. Axworthy: C'est exactement ce que nous disons, mais, comme d'habitude, le député de Calgary ne peut pas comprendre cela.

M. Andre: Si vous avez l'intention de nous parler de logique, je vous suggérerais d'écouter votre propre rhétorique.

M. Axworthy: Il y a beaucoup de gens dans l'Ouest qui estiment, parce que nous sommes la société la plus multiculturelle et la région la plus pluraliste du pays, qu'il est absolument essentiel et important d'avoir une charte des droits. Des députés et des premiers ministres de l'Ouest n'ont pas voulu reconnaître cela. En fait, il y a une recrudescence de la discrimination à l'endroit des nouveaux groupes ethniques qui viennent s'établir dans l'Ouest. Une récente étude effectuée par un sociologue de l'Alberta a révélé qu'il y avait eu plus de discrimination dans les années 70 et que les groupes ethniques eux-mêmes étaient beaucoup plus préoccupés par ce genre de protection fondamentale, protection qu'ils veulent.

Il y a beaucoup de gens dans l'Ouest qui veulent une charte des droits. Il y a beaucoup de gens dans l'Ouest qui estiment qu'il est important de l'insérer dans la constitution. Ils n'acceptent pas l'idée qu'il existe une grande conspiration et qu'il est en quelque sorte absolument antiparlementaire ou anticanaadien d'inclure une telle charte des droits dans la constitution. En fait, ils estiment que c'est la meilleure façon de protéger nos libertés et nos droits fondamentaux et ils sont prêts à nous appuyer quand le moment sera venu.

Voyons un autre de ces grands mythes dont j'ai entendu parler par les premiers ministres des provinces et leurs porte-paroles ici à la Chambre, le leader de l'Opposition (M. Clark), à savoir, que tout cela serait en quelque sorte un complot fédéral pour accabler ces pauvres provinces de l'Ouest, faibles et sans défense, les pauvres provinces qui se débattent pour survivre. Cela ne correspond nullement à la réalité, parce qu'en fait, depuis les 15 dernières années de la Confédération les pouvoirs ont de plus en plus rapidement été dévolus aux provinces et ce sont elles, de loin, qui font les plus grandes dépenses de fonds publics. Elles sont responsables de près de 50 p. 100 des dépenses publiques au pays, ce qui dépasse celles du gouvernement fédéral de 15 p. 100. Si les tendances actuelles se maintiennent, ce rapport serait de 75 à 25 dans dix ans.

Les provinces ne sont pas faibles et sans défense, elles sont en fait très puissantes. Notre confédération est probablement à l'heure actuelle le régime fédéral le plus faible et le plus décentralisé au monde. Nous devons nous rendre à l'évidence que si nous voulons faire face aux situations et aux problèmes que nous devons affronter au cours de cette décennie, nous avons besoin d'un gouvernement central beaucoup plus efficace pour assurer la gestion et la croissance du pays.

Il se trouve en réalité que ces puissants premiers ministres provinciaux ne veulent aucun changement. Il est bien évident qu'ils préfèrent le statu quo au changement, ils ont l'avantage et qu'ils n'ont aucune raison de risquer de le perdre. Nous parlons bien sûr de l'équilibre des forces ou d'un jeu de force que jouent les premiers ministres provinciaux, et il est bien certain qu'ils feront des pieds et des mains pour éviter de céder leurs pouvoirs. Il est bien plus important pour eux dans leur mandat politique d'acquiescer encore plus de pouvoir et plus d'influence. On doit toutefois se demander si cela est avantageux pour le pays. Est-ce vraiment ce qu'il faut ici et maintenant pour faire face aux problèmes et aux conditions que nous aurons à affronter dans la prochaine décennie?